

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la délibération du Conseil Municipal du 24 Janvier 1984, une réunion publique d'information avait été organisée le 14 Février dernier, à la salle polyvalente, avec les élus et les parents d'élèves concernés, qu'il remercie encore de s'être déplacés aussi nombreux.

En effet, plus de 300 personnes ont participé à cette réunion pour témoigner des difficultés rencontrées par leurs enfants du fait de l'absence de Collège à LUDRES, réaffirmant l'urgente nécessité de voir réaliser cet équipement et décidant finalement, d'un commun accord, d'organiser une manifestation de la Place Stanislas au Rectorat, où une délégation demandera à être reçue par Monsieur le Recteur, le Samedi matin 17 Mars 1984. Cette décision a été dictée par la nécessité pour les habitants de LUDRES d'arriver enfin à se faire entendre et écouter par Monsieur le Recteur.

Monsieur le Maire rappelle, en effet, qu'il n'a jamais eu l'occasion d'exprimer le point de vue de LUDRES devant le Recteur.

Par lettre du 17 Février 1984, Monsieur DURUPT, Député de Meurthe et Moselle, faisait connaître son intention de participer à la manifestation du 17 Mars 1984. La Commune de RICHARDMENIL a également décidé de s'associer à cette action.

Monsieur le Maire précise d'autre part qu'il s'est rendu le 22 Février dernier à la rencontre que lui avait proposée Monsieur HURIET, après avoir pris connaissance de la dernière délibération du Conseil Municipal. Il ajoute que Monsieur le Président du Conseil Général s'est toujours déclaré prêt à organiser ou participer à toute réunion relative au C.E.S. de LUDRES.

Depuis Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les derniers courriers de Monsieur le Recteur d'Académie.

Il s'étonne que le Recteur l'ait informé de son intention de ne pas participer à la réunion publique par une lettre datée du 14 Février et reçue le 20 Février dernier.

Il informe l'Assemblée que par un courrier parvenu le 20 en mairie, et curieusement daté du 13 février, le Recteur ait accordé audience aux Elus de LUDRES le 29 Février, alors qu'il était déjà notoire que la Municipalité et la population de LUDRES avaient demandé à être reçues samedi 17 mars au Rectorat (la presse locale s'en étant fait l'écho).

Enfin, Monsieur CHONE lit la dernière correspondance du Recteur par laquelle celui-ci maintient son invitation du 29 Février, destinée au Conseil Municipal uniquement, excluant les parents d'élèves et refusant également de recevoir la population de LUDRES.

Les propos tenus par Monsieur le Recteur dans sa lettre ont indigné l'Assemblée Municipale, qui a été choquée qu'un fonctionnaire oublie que la plus élémentaire démocratie place l'Administration au service des élus.

Monsieur MEJEAN suggère qu'un appel soit lancé aux autres collectivités du Sud de l'Agglomération nancéienne pour faire une contre-proposition à opposer au Recteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme sa volonté d'être reçue en délégation le 17 Mars 1984 à 10 h 30, au Rectorat et demande instamment à Monsieur le Recteur d'accepter de recevoir la délégation qui se présentera,

- estime que le Recteur, comptable des deniers de l'Etat, doit prendre en compte le coût social lié à l'échec scolaire, dont le risque est multiplié par le nombre et la durée des transports scolaires,

- rappelle que des solutions existent qui permettraient la construction du Collège de LUDRES,

- demande instamment qu'elles soient étudiées et proposées au Conseil Général, afin que celui-ci puisse en débattre.